



Addenda à la police de fonds distincts de la
Canada Vie
Initialement de la Great-West

Série privilégiée 2

Contrat établi par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Frais de gestion de placement, frais d'exploitation et frais de services-conseils et de gestion (SCG)

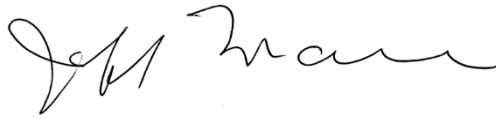
La police de rente individuelle à capital variable de fonds distincts de la Canada Vie, série privilégiée 2, initialement de la Great-West, (le « contrat ») est par la présente modifiée en date du 1^{er} avril 2022 de sorte que soit changée la fréquence de la perception des frais de gestion de placement, des frais d'exploitation et des frais SCG.

La section 2.7 du contrat est modifiée et indique désormais que les frais de gestion de placement, frais d'exploitation et frais SCG plus les taxes applicables seront facturés à la fin de chaque mois ou ultérieurement plutôt qu'à la fin de chaque trimestre civil ou ultérieurement.

Fait pour la Canada Vie à Winnipeg, au Manitoba, le 1^{er} avril 2022.



Paul A. Mahon
Président et chef de l'exploitation, Canada



Jeffrey F. Macoun
Président et chef de la direction, Canada

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com
Courriel : isp_customer_care@canadalife.com
Téléphone : **1 888 252-1847**